

30 avril 1846

Procuration

Ft exp^{on} sur 3f6 roles

Pardevant Me Boulen & et son Collègue,
notaires à Rouen, soussignés,

.....a comparu :

Mad. Anne Justine Caroline Fleuriot, propriétaire vivant
de ses revenus, demeurant à Rouen, rue de Lecat N°33, veuve de M.
Achille Cléophas Flaubert, en son vivant docteur en médecine, chirurgien
en chef de l'hotel Dieu de Rouen, chevalier de l'ordre royal de la légion
d'honneur, demeurant à Rouen dite rue de Lecat N°33 où il est décédé
le quinze janvier dernier.....

..... Madite d^e Flaubert agissant :

1° Comme ayant droit d'après son contrat de mariage
avec feu M. Flaubert, reçu par M^e Reculard & son collègue
notaires à Rouen le huit février mil huit cent douze, à une
moitié en propriété et jouissance & à l'autre moitié en usufruit,
sa vie durant, des produits de la société d'acquêts en biens meubles
& immeubles établie entre M et Mad^e. Flaubert aux termes dudit
contrat de mariage ;.....

2° Comme ayant droit en vertu du même contrat à la
moitié en usufruit tant des biens meubles & que des immeubles
& rentes dépendant de la succession de M. flaubert ;.....

& 3° à cause de tous autres droits de propriété &
d'usufruit auxquels elle peut prétendre sur ladite succession
en vertu du testament olographe de M. Flaubert en date
à Rouen du vingt six mars mil huit cent quarante cinq.....
revêtu des formalités voulues par la loi et déposé au rang des
minutes de M^e Boulen, notaire, suivant acte de son ministère en
date du vingt et un mars dernier - ; Plus à cause de tous droits
de reprises résultant dudit contrat de mariage ou de tous
autres titres et de la loi

laquelle comparante a déclaré constituer pour son
mandataire général et spécial aux effets ci-après

M. Pierre Armand Hypolite Allais, Propriétaire
demeurant à Pont Levêque.....

à qui elle a conféré les pouvoirs ci-après exprimés :

régir, gérer & administrer tant activement que passivement

tous ses biens droits et affaires présents et à venir.....

En conséquence louer et affermer à telles personnes pour le temps & aux conditions et prix que le mandataire jugera convenable tout ou partie des immeubles présents et à venir de Mad^e. Flaubert y compris bien entendu

la part indivise d'immeubles dans la société d'acquêts ayant existé entre M & Mad^e Flaubert & dans les biens de cette société d'acquêts et de la succession de M. Flaubert sur lesquels elle n'a que des droits d'usufruit

à exercer, passer, proroger renouveler & accepter tous baux, les résilier

ainsi que ceux existants, avec ou sans indemnité ; faire les baux verbalement,

par acte sous seings privés ou notariés; faire toutes coupes de bois ou ventes

de bois & de récoltes ; faire toutes réparations, constructions & embellissements,

donner & accepter tous congés ;faire tous états de lieux & récolement; procéder

à tous arpentages & fixation de limites;empêcher toutes usurpations;exiger des

locataires & fermiers toutes réparations à leur charge;faire avec tous entrepreneurs,

& ouvriers tous devis & marchés;payer toutes imposition, faire toutes réclamation ou

dégrèvement & diminution présenter toutes pétitions faire toutes plantations de bornes

Recevoir tous loyers, fermages, intérêts de capitaux, ou arrérages de rentes

& autres revenus échus ou à échoir, plus tous remboursements de rentes et créances & en général

toutes les sommes qui sont & pourront être dûes à Mad^e. Flaubert à la société d'acquêts

ayant existé entre elle et M. Flaubert et de la succession de ce dernier ; Payer

toutes celles qui sont et pourront être dûes par Mad^e. Flaubert personnellement

et les dites société d'acquêts et succession en principaux, intérêts, arrérages frais &

accessoires quelconques ; -----

Entendre, débattre, clore & arrêter tous comptes, en fixer, recevoir ou solder les

reliquats ; -----

Suivre la liquidation et le recouvrement de toutes créances sur particulier,

& autres intérêts, se présenter à ce sujet où besoin sera- faire toutes demandes &

réclamations, obtenir tous paiements en espèces par bons quelconques ou de toute autre

manière ; -----

Retirer de toutes administrations des postes, messageries, roulages et

autres de quelques pays que ce soit, tous paquets & lettres, chargées ou non

à l'adresse de Mad^e. Flaubert ; -----

Passer & accepter tous titres nouveaux ou reconnaissances, de rentes, ou -----

créances ; intervenir dans tous transports, les accepter & les tenir pour signifiés à

la Constituante ; consentir & accepter toutes prorogations de délais avec toutes clauses,

conditions, stipulations et engagements ;Consentir et accepter toutes antériorités

& préférences X-----

Recueillir toutes successions échues & à échoir à Made. Flaubert

notamment recueillir et régler toutes les affaires de la succession de M.

Flaubert, mari de la constituante. En conséquence procéder à la confection

de tout inventaire & récolement ; faire toutes acceptations pures et simples

ou sous bénéfice d'inventaire ainsi que toutes répudiations de tous

avantages & succession & ce au greffe du tribunal compétent ; faire toutes affirmations requises, passer toutes déclarations de succession, ainsi que toutes affirmations & ce aux bureaux d'Enregistrement qu'il appartiendra, payer tous droits de mutation, retirer toutes quittances ; signer sur tous registres ; faire procéder au besoin par tous officiers ministériels que le mandataire choisira à la vente de tout mobilier, faire le compte de l'affaire que fera cette vente & en toucher le montant ; -----

Outre les pouvoirs qui ci-dessus qui pourront être en tout ou en partie applicables aux affaires des dites successions, ~~procéder~~ il est donné pouvoir de procéder à l'amiable ou en justice à tous comptes, liquidation et partage des biens de toute nature dépendant des dites successions notamment de la société d'acquêts qui existait entre M. & Mad^e. Flaubert & de la succession ou M. Flaubert ; ----- nommer tous experts pour les évaluations à établir la masse active & passive tant mobilièrement qu'immobilièrement ; faire & consentir tous prélèvements et reprises ; composer les lots, en attribuer de convenance ou les tirer au sort fixer soultes, les Recevoir ou payer ; laisser tous objets en commun, donner tous pouvoirs ou accepter tous pouvoirs pour les administrer et en suivre le recouvrement ; -----

De toutes sommes reçues & payées donner & recevoir quittances, décharges, reçus & acquits, remettre & retirer titres & pièces, consentir et exiger décharges des titres consentir toutes mentions et leurs émargements, stipuler avec ou sans garantie toutes subrogations, & toutes compensations -----

Consentir avant comme après paiement toutes mains levées & radiations partielles, conditionnelles ou définitives de toutes inscriptions, d'office, et autres, plus ~~tous désistements~~ consentir tous désistements avec ou sans réserve ainsi que la nullité de toutes saisies, oppositions ou tous empêchements -----

En cas de difficultés, défauts ou refus de paiements exercer poursuites, contraintes & diligences utiles & nécessaires, faire commandements, sommations, significations, saisie-arrêts, saisie exécution. Citer et présenter en demandant ou défendant devant tous juges de paix d'y concilier, traiter, transiger, compromettre, prendre tous arrangements, faire toutes remises, accorder termes & délais, nommer experts et tiers experts, arbitres & tiers arbitres et amiables compositeurs, leur conférer tous pouvoirs, s'en rapporter à leurs décisions ou les critiquer ; A défaut de conciliation de pouvoir devant tous tribunaux et cours compétents, choisir tous avoués et avocats, les révoquer en fonder d'autres, plaider, appeler ou opposer, intervenir dans toute instance, se pourvoir en garantie, défendre sur tous appels, et pourvoir en cassation ; obtenir jugements et arrêts, les relever, signifier et exécuter par les voies de droit ou y renoncer ; faire tous actes conservatoires, prendre & renouveler toute inscription, en donner main levée

Ainsi que de celles existantes ; Interrompre toutes prescriptions, faire vendre tout mobilier sur saisie & faire procéder à toutes expropriations d'immeubles provoquer tous ordres & distribution de deniers, y produire, affirmer, contester, obtenir bordereaux de collocation en toucher le montant ; donner main levée avec désistements, de toutes inscriptions d'office ; exercer toutes actions résolutoires avec ou sans dommages, intérêts, faire toutes rentrées en possession d'immeubles ; Consentir tous acquiescements, toutes restrictions ;-prêter son consentement. -----

Aux effets ci-dessus passer, faire et signer tous actes -----
élire domicile, substituer en tout ou partie dans le présent pouvoir
& généralement faire tout ce qui sera utile & nécessaire -----
dans l'intérêt de la Constituante. -----

-----Dont acte : -----

Fait & passé à Croisset, Commune de Canteleu
près Rouen, en la demeure de Mad^e. Flaubert, comparante -----

----- L'an mil huit cent quarante-six, -----

----- Le Trente Avril -----

Lecture faite à la Comparante, elle a signé -----

Avec les notaires -----

Lecture faite -----

C^{ne} Flaubert née Fleuriot

Chevalier Boulon

Rayé quinze
mots comme nuls

2.20

Enreg^e à Rouen le quatre mai 1846
F⁰ 112 V^O C^e 6. Reçu deux francs & pour le dix^{ème}
vingt cs